Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250923-202552URBANISME-DE

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-52

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **8**
votants : **10**

OBJET :
DELEGATION POUVOIR URBANISME PC 033 374 25 00007

Date de convocation du Conseil : **10 septembre 2025**
Affichée le : **10 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le : **23 septembre 2025**
Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE.**

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie. Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE Arnaud.**

Pouvoir : **Mr POTY Michel** donne pouvoir à Mr BERNARD Dominique
Mr REREAU Damien donne pouvoir à Mme MEYNARD Amélie

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

S'agissant d'une délibération intéressant sa situation personnelle, Monsieur le Maire, quitte la séance et n'assiste, ni à la présentation, ni aux débats, ni ne prend pas part au vote

M. BERNARD Dominique, 4e adjoint au Maire, est nommé président de séance pour la présente délibération.

L'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme dispose que « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

L'EARL du Vieux Planty a déposé un permis de construire le 3 septembre dernier. L'EARL du Vieux Planty est représentée dans le Permis de Construire par M Arnaud OVIDE qui est également Maire de la commune de Saint Aubin de Blaye.

En conséquence, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal qui sera signataire de la décision relative à la demande de permis de construire du PC 033 374 25 00007 en application de l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme.
Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de désigner un membre du Conseil Municipal qui signera la décision relative à la demande de permis de construire n° PC 033 374 25 00007.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250923-202552URBANISME-DE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, désigne Mme Annette BARRERO, 2ème adjointe, en tant que signataire pour le PC 033 374 25 00007 et autorise Mme BARRERO à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **23 septembre 2025**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

La secrétaire de séance
Annette BARRERO

Le Maire
Arnaud OVIDE

MAIRIE DE ST-AUBIN-DE-BLAYE
33820